

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	27	27 + 2 pouvoirs

Date de convocation 23 juin 2026

Date d'affichage 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **VIART Jean-Michel, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOLY Thierry, LESPINASSE Angélique, JOUAULT Olivier, AUGUIN Isabelle, DE BOUDEMANGE Béatrix, JOTTE Henri, JOBÉ Martine, JOUAULT Gervaise, SAAB Pierre, SENECOT Sabine, EL MORABIT Fouad, DESMOUTIERS Aurore, BUSI Fanny, OUDART Audrey, ROUSSEL Steve, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.**

Représentés : **LELIEVRE Olivier** par BODIVIT Louis, **ROCIPON Julien** par GROSJEAN Patrick.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : PROJET D'ETABLISSEMENT ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES PETITS LUTINS » - MISE A JOUR

N° de délibération : 2026-59

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Olivier JOUAULT**

Le service petite enfance va déménager dans le nouveau pôle petite enfance cet été. L'ouverture au public est prévue pour le mardi 18 août 2026. Une demande d'ouverture et de modification d'agrément a été déposée auprès du conseil départemental. Le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement ont été modifiés pour s'adapter aux nouvelles capacités d'accueil.

Le projet d'établissement est composé :

- Du projet d'accueil
- Du projet éducatif
- Du projet social et de développement durable
- Du statut des assistantes maternelles

Les modifications apportées à ce document concernent la capacité d'accueil qui passe de 20 à 26 places sur l'accueil collectif. L'accueil familial conserve un agrément de 40 places.

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis se fera progressivement et nécessitera le recrutement d'1 ETP auxiliaire de puériculture et de 0.5 ETP agent petite enfance par rapport à la composition de l'équipe actuelle.

Dans le projet éducatif, le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant a été ajoutée comme référence. Ce texte a été publié en juillet 2025. Il constitue un support pour l'amélioration et l'évaluation des pratiques professionnelles.

Les données démographiques citées dans le projet social ont été mises à jour.

Le règlement de fonctionnement a été modifié également à la suite de ces nouvelles modalités.

La règle pour les absences déductibles a été revue. Un délai de prévenance de deux semaines est demandé au lieu d'une semaine précédemment. Pour les accueils réguliers, le nombre de congé non prévus à l'établissement du contrat est limité à maximum 5 fois le nombre de jours hebdomadaire prévus au contrat. Pour les accueils au prévisionnel où les parents communiquent leurs besoins d'accueil chaque mois, aucune déduction ne pourra être appliquée.

Ces modifications permettront une gestion facilitée des présences des enfants.

La commission « Enfance/Petite-enfance/Affaires scolaires » du 02.06.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances/Affaires générales » du 18.06.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le projet d'établissement du multi-accueil les Petits Lutins.
- **D'ADOPTER** le règlement de fonctionnement et ses annexes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Signé par Jean-Michel VIART (COMMUNE DE
SAINT JULIEN-LES-VILLAS),
le Maire
le 30/06/2026 à 19:28:31
Ref:11313478-17073467-1-D